

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, Mme CORNEILLAN, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par M. BELEK, M. STUTZ représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme CORNEILLAN, Mme LACHEMI représentée par Mme MEUNIER, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CHOISY, M. ALBOUY représenté par M. JÉGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. ASFAUX

☺☺☺☺

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 00 en salle du conseil.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de divers remerciements, de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée et de la communication de deux demandes de protection fonctionnelle.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2024

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY représenté par M. JEGO, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- **DE DESIGNER** la Grande Cause Municipale 2025 « Sciences et Culture »

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY représenté par M. JEGO, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- **D'AUTORISER** la société « LE MICRO KOMBINAT » (« LA REPUBLIK DES MOUSSES ») à utiliser et exploiter la marque « Bière de Montereau ».
- **D'APPROUVER** le projet de convention tel que présenté en séance

☺☺☺☺

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY représenté par M. JEGO, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

➤ **D'EFFECTUER** sur le budget principal Ville de Montereau les transferts et ouvertures de crédits conformément à la décision modificative N° 1 présentée lors de la séance.

⋮

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY représenté par M. JEGO, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

➤ **D'EFFECTUER** sur le Budget annexe du Centre Municipal de Santé les transferts et ouvertures de crédits conformément à la décision modificative N° 1 présentée lors de la séance.

⋮

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY représenté par M. JEGO, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

➤ **D'EFFECTUER** sur le Budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA 2024 les transferts et ouvertures de crédits conformément à la décision modificative N° 1 présentée lors de la séance.

⋮

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **D'ADMETTRE** en non valeur les produits irrécouvrables concernant le budget principal Ville de Montereau, d'un montant total de 170.32 €.

⋮

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY représenté par M. JEGO, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

➤ **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs telle que présentée lors de la séance.

⋮

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2025.

⋮

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **D'APPROUVER** la convention de gestion entre la collectivité et le CDG 77 dans le cadre du contrat d'assurance des risques statutaires telle que présentée en séance.

⋮

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE PRENDRE** acte de la communication du Rapport Social Unique sur les données 2023.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE PRENDRE** acte du rapport annuel 2023 de la SCIC ARL Campus Numérique de Montereau.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE PRENDRE** acte de la communication du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à lancer une procédure de marché public relatif à des prestations d'assurance pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY représenté par M. JEGO, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Halle Bernier de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer des procédures de marché public relatif à, d'une part la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (MO) portant sur l'ensemble des travaux de réhabilitation et d'aménagement du parking Rustic de la place du calvaire ainsi que de la place Bosson et d'autre part, à la réalisation de la phase 1 relative aux travaux de réhabilitation et d'aménagement extérieur de la place Bosson.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture et livraison de pain et de viennoiserie à la cuisine centrale pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

☺☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à lancer une procédure de marché public relatif à la phase 1 des travaux de réhabilitation de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup de la ville de Montereau-Fault-Yonne portant sur la stabilisation de la Chapelle Sainte Geneviève et Sainte Anne, de la chapelle de la Vierge et du déambulatoire.

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE PRENDRE** acte de la transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2023 relatif à la délégation de service public pour la production et la distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la Ville de Montereau-Fault-Yonne.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE PRENDRE** acte de la transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2023 relatif à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE PRENDRE** acte de la transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2023 relatif au contrat de concession de service pour l'exploitation de mobilier urbain, de supports digitaux de l'information et d'affichage publicitaire de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE PRENDRE** acte de la transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2023 relatif à la convention de délégation de gestion de la Maison du Terroir à la SPL « Montereau, Porte de Paris.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE PRENDRE** acte de la transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2023 relatif à la délégation de service public pour la gestion du théâtre « Le Majestic » de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à lancer une procédure de marché public relatif à des prestations d'entretien des vêtements de travail pour le personnel de la cuisine centrale et des restaurants scolaires de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **D'APPROUVER** la demande de candidature au label de la Région Ile-de-France pour « le patrimoine d'intérêt régional ».

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **D'APPLIQUER** la gratuité aux exposants des Marchés de Noël pour l'édition 2024 et les suivantes.

☺☺☺☺

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le plan des mobilités en Île-de-France.
- **AMPLIATION** sera adressée à la Présidente de la Région Île-de-France et au Directeur Général d'Île-de-France Mobilités (IDFM)

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la convention de gestion avec l'AGRENABA
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à la cogestion de la Réserve Naturelle Régionale de la colline Saint Martin et des Rougeaux avec l'AGRENABA

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY représenté par M. JEGO, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- **DE CONSTATER** la désaffectation de son usage public du musée de la Faïence situé 2 place René Cassin appartenant à la ville de Montereau (parcelles cadastrales AP 464 et 468p en cours de division).
- **DE PRONONCER** son déclassement du domaine public communal.

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le déclassement et la cession parcelle AN 186 rue des Prés Saint Martin à la SCI Résilience et la SCI de l'Avenir

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** la cession à l'Association Diocésaine de Meaux d'une emprise foncière dans le cadre du projet de réhabilitation de l'église Notre Dame des Nations Place Jean XXIII à Montereau 77130 (parcelle cadastrale AE 89p »

☺☺☺☺

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE PROCEDER** à l'acquisition amiable auprès de la Société LAFARGEHOLCIM-CIMENTS des parcelles cadastrales AC 352, 346 et 248 (surface totale : 4 993 m²) situées au lieudit « La Folie », dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique relative à la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Montereau.

.../...

- **DE PRECISER** que le montant de la transaction est fixé à 17 476 € net vendeur pour la totalité de l'emprise foncière de 4 993 m², correspondant à un prix de 14 979 € (3 € le m² foncier), majoré de l'indemnité de emploi fixée à 2 497 €, conformément à l'avis délivré par le service des domaines en date du 04 juillet 2024
- **DE PRECISER** que des indemnités d'éviction au profit de l'exploitant agricole sont à prévoir. Elles feront l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal dans le cadre d'un accord à formaliser avec l'exploitant agricole concerné (TERREA, société d'exploitation de terre agricole intervenant avec un contrat de sous-traitance pour la SCEA de Champmare, filiale 100 % LAFARGE).
- **DE CONFIER** cette affaire à l'étude de Me ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau, en collaboration avec Maître Pierre-Yves LEQUERRE, Notaire à Paris, agissant pour le compte du vendeur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 19



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "James Cheron", is written over the official seal.

James CHERON